

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 Juin 2016

Présents : M. Eric BOUCHER, M. Roger DEGAS, M. Michel PICONTO, Mme Claire FONTAGNERES, M. Denis LURTON, Mme Muriel SIBEYRE, M. Philippe BRUNO, Mme Dominique POUILLOUX, Mme Fabienne OUVRARD, Mme Béatrice EYZAT, M. Laurent MOUILLAC, M. Emmanuel RUET, Mme Fabienne OTTEVAERE, M. Sébastien LARRIEU

Excusée : Mme Marie-Christine BONDON

Secrétaire de séance : Madame Dominique POUILLOUX

Procès-verbal de la réunion du 3 Mai 2016 : adopté à l'unanimité.

2016_0706_01 : MARCHÉS PUBLICS

Restauration scolaire – Fourniture et livraison des repas, en liaison froide, pour 3 ans à partir de septembre 2016 – Autorisation signature marché

Par délibération en date du 01.03.2016, le Conseil Municipal avait décidé de mettre en place un groupement de commandes entre les communes de Cantenac et Labarde dans le cadre de la passation du marché pour la fourniture et la livraison, en liaison froide, de repas aux restaurants scolaires.

Après consultation, 2 entreprises ont déposé une offre.

Afin de pouvoir passer le marché dès que la commission spécialement constituée aura analysé ces offres, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant à l'offre économiquement la plus avantageuse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché (marché initial, éventuels avenants ou tout autre document).

2016_0706_02 : RESTAURATION SCOLAIRE

TARIFS - Année Scolaire 2016-2017 - Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- décide de maintenir les tarifs de l'année scolaire 2015-2016 pour la prestation d'un repas, à savoir :

2.75 € par enfant et 4.60 € par adulte

- charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision

2016_0706_03 : PERSONNEL COMMUNAL – PERSONNEL NON TITULAIRE

Création de postes de vacataire – Autorisation de principe

Considérant qu'en cas de besoin du service public, il est possible d'avoir recours ponctuellement à une personne pour un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu

Considérant qu'il devra être rémunéré après service fait

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- autorise Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à créer, en tant que de besoin, des postes de vacataire pour répondre aux nécessités du service

- charge Monsieur le Maire de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions à exercer et le profil requis

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette décision.

2016_0706_04 : PERSONNEL COMMUNAL – PERSONNEL TITULAIRE

TABLEAU DES EFFECTIFS – Modification

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le tableau des effectifs de la collectivité au Budget Primitif 2016 ;

Considérant que certains agents remplissent les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade, et que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné ,

Monsieur le Maire expose que 2 agents titulaires peuvent bénéficier d'un avancement de grade.

Afin de promouvoir ces agents, Monsieur le Maire propose qu'il soit créé 2 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- la création au tableau des effectifs, à partir du 1^{er} Juillet 2016 de :
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (32h)
- la suppression de :
 - 1 poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet
 - 1 poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps non complet (32h)

Cette suppression interviendra, suite à l'avis du comité technique au Centre de Gestion, lorsque l'agent sera nommé sur le nouveau grade.

- l'inscription des crédits correspondants au budget de la commune ;

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

2016_0706_05 : FINANCES LOCALES - SUBVENTION

FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE à l'ÉQUIPEMENT des COMMUNES (FDAEC) 2016 : Affectation de la dotation et demande de subvention - Chemin de Boulibranne

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) votées par le Département au cours de l'assemblée plénière.

Une proposition de répartition établie par Madame Pascal GOT et Monsieur Dominique FEDIEU, Conseillers Départementaux, permet d'envisager l'attribution à notre Commune d'une somme de 10 839 €

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide, à 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

* d'affecter la dotation cantonale 2016 pour les travaux d'investissement de voirie :	115 045.14 €	115 045.14 €
. Chemin de Boulibranne	115 045.14 €	
* de demander au Conseil Général de lui attribuer, sur ce programme, une subvention totale de		10 839.00 €
* d'assurer le financement complémentaire de la façon suivante :		104 206.14 €
. pour la voirie : par autofinancement, pour :	104 206.14 €	

2016_0706_06 : COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉ PUBLIC

Aménagement des espaces publics en Centre Bourg – Tranche 2 Sécurisation de la traversée du Bourg – Entrée et Approche Ouest (RD2) Travaux – Avenants au marché – Autorisation signature

Vu les marchés signés avec les entreprises :

- Colas S.O. Agence Sarrazy de Cissac (33250) pour le lot 1
- Les Jardins de Guyenne d'Arsac (33460) pour le lot 2

Et afin de pouvoir procéder aux adaptations nécessaires à la réalisation du projet de sécurisation de la traversée de Bourg à l'entrée et l'approche Ouest (RD2), il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants nécessaires à ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les avenants et tout autre document relatifs à ce marché.

2016_0706_07 : COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉ PUBLIC

RÉSEAUX TÉLÉPHONIQUE et ÉCLAIRAGE PUBLIC – Issan Enfouissement – Autorisation signature marché

Par délibération en date du 3 Mai 2016, le Conseil Municipal a autorisé l'engagement de la procédure de passation du marché public pour l'enfouissement des réseaux éclairage public et télécommunications.

Aussi, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise qui aura remis l'offre économiquement la plus avantageuse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de ce marché (marché initial, éventuels avenants ou tout autre document).

2016_0706_08 : TRANSPORT SCOLAIRE

Délégation de compétence du transport scolaire – Avenant n°1 à la convention suite arrêt du bus au 08.07.2016 – Autorisation signature

Suite à la décision du Conseil Municipal d'arrêter le ramassage scolaire, il convient de modifier la convention de délégation de compétence entre le Département de la Gironde et la Commune prévue sur la période 2012-2019.

A cet effet, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 correspondant à la modification de la durée de la convention qui passe à 4 ans à compter de la rentrée scolaire 2012-2013 pour se terminer à la fin de l'année scolaire 2015-2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant

2016_0706_09 : ENVIRONNEMENT

Demande d'autorisation « loi sur l'eau » pour la réhausse de la protection contre les inondations sur les Communes de Macau, Labarde et Cantenac – Avis sur le projet

Par arrêté du 27.04.2016, le préfet de la Gironde a prescrit, du 30.05.2016 au 01.07.2016, une enquête publique au titre de la « loi sur l'eau » portant sur la réhausse de protection contre les inondations sur les communes de Macau, Labarde et CANTENAC.

Le Conseil Municipal est sollicité pour donner son avis sur le dossier de demande d'autorisation présenté par la SARL CRU DE LA MAQUELINE, responsable du projet.

A la lecture de ce dossier, le Conseil Municipal n'est pas en mesure de porter un avis technique sur ces travaux et s'en remettra aux conclusions des experts sur le sujet.

DÉLÉGATIONS CONSENTIES au MAIRE par le CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu période du 04.05.2016 au 07.06.2016

*** Droit de Prémption Urbain**

Néant

*** Autre décision prise**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qui en prend acte, de la décision suivante :

⇒ **2016_11 du 13 Mai 2016** – Location Salle Port-Aubin – Modalités au 1^{er} Juin 2016

QUESTIONS DIVERSES

*** Skatepark à Cantenac**

Monsieur le Maire fait part du projet concernant un Skatepark, à l'initiative d'enfants cantenacais. Le Conseil Municipal est favorable à mener une étude sur ce dossier. M. Ruet est chargé de le suivre.